



Le 17 janvier prochain, les élus de Tours Métropole présenteront aux organisations syndicales leur plan d'harmonisation des conditions de travail du personnel métropolitain.

Face aux « attaques » à venir, l'ensemble des organisations syndicales souhaite vous informer des échanges tenus avec la Direction Générale sur des sujets tels que la revalorisation du temps de travail, du régime indemnitaire, des jours d'ancienneté et de maladie qui seront impactés par cette harmonisation.

Nous vous attendons donc nombreux à une assemblée générale qui se déroulera le

1^{er} février 2018 de 13 h à 15 h

Salle Jean Germain – Siège de Tours Métropole.

Nous comptons sur votre présence, que nous pensons indispensable.

**VENEZ NOMBREUX, VOUS SEULS POUVEZ DECIDER DE
VOTRE AVENIR AU SEIN DE LA METROPOLE.**

Pour toute présence, merci de remplir votre « Autorisation d'Absence » au dos dudit tract et de la transmettre pour signature à votre supérieur dans les trois jours avant la date concernée.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE



Je, soussigné(e) _____
agent du service : _____
et membre de l'organisation syndicale (si adhérent) : _____
demande à bénéficier d'une (ou plusieurs) Autorisation(s) d'Absence de nature syndicale.

HEURES D'INFORMATION SYNDICALE (HIS) SOUMISE A LA NECESSITE DE SERVICE

Heures d'Information Syndicale - Décret du 24 décembre 2014

Date :

Reçu par le service le :

Signature de l'agent :
(tout agent territorial)

ACCORD (Code Diapason HIS)

REFUS pour nécessité de service.

Informez l'agent du refus pour nécessité de service, et motivez les éléments par écrit à la DRH.

Date et plage horaire sollicitées : 1er février 2018 de 13 h à 15 h

Dispositions à respecter :

- /!\ Demande à formuler au moins 48 heures avant la date de l'HIS

Date :

Visa de l'encadrant :

ATTESTATION DE PRESENCE (à retourner à la DRH via le Responsable de service)

Date :

Visa de l'un des syndicats
organismes :